CD/PV.1276

Conférence du désarmement

12 février 2013
Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante seizième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 12 février 2013, à 10 h 15

Président : M. András Dékány ..... (Hongrie)

GE.13-64123 (F) 051216 130217

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1276e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Toutefois, avant de passer à nos travaux, je vous invite à examiner les demandes provenant des États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux lors de la session annuelle de 2013. Outre les États dont nous avons approuvé les demandes la semaine dernière, lors des 1274e et 1275e séances, le secrétariat a reçu des demandes émanant des États suivants : Danemark, Guinée et Thaïlande.

Ces demandes font l'objet du document CD/WP.575/Add.3, dont vous êtes à présent saisis et qui réunit toutes les demandes reçues par le secrétariat avant hier, c'est-à-dire avant le 11 février 2013, 16 heures.

Toutes les demandes d'États non membres qui parviendront au secrétariat après cette date vous seront soumises pour examen et décision lors des prochaines séances plénières. Y a-t-il des commentaires concernant ces demandes ? Il semble que non.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter les États en question à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur ?

Il est ainsi décidé.

La Conférence a été officiellement saisie de ma proposition de programme de travail pour la session annuelle de 2013, qui fait l'objet du document CD/1948. Les idées et le texte de cette proposition n'ont subi aucune modification de fond par rapport à la version officieuse. Il y a deux semaines, lors de notre séance plénière, je vous ai expliqué pour la première fois la raison d'être de cette proposition, et depuis, au cours des deux semaines qui ont suivi, j'ai consulté les délégations et les groupes régionaux, je les ai écoutés et je me suis efforcé de répondre à toutes leurs questions.

Le texte dont vous êtes actuellement saisis est le produit d'un processus consultatif intensif. Le caractère multilatéral des négociations sur le désarmement nucléaire a été clairement souligné, et une garantie supplémentaire a été ajoutée : la possibilité de modifier les mandats si la Conférence le décide par consensus a également été insérée dans le préambule, suivant la formulation employée dans la décision CD/1864 et conformément à la demande de certaines délégations.

Permettez-moi d'en dire un peu plus concernant la question la plus importante, à savoir le paragraphe 1 du texte proposé, qui prévoit la fusion des quatre groupes de travail chargés du désarmement nucléaire et d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles en un seul groupe, chargé plus généralement du désarmement nucléaire. Beaucoup de membres du Groupe des 21 m'ont fait part de leur préoccupation concernant le désarmement nucléaire, la première de leurs priorités étant manifestement altérée par la présence de la question de l'arrêt de la production de matières fissiles dans le mandat du même groupe de travail. Ils se sont notamment inquiétés de l'emploi de l'expression « comme première mesure ». Dans le même temps, d'autres délégations ont fait part de leur déception devant la disparition du groupe de travail distinct chargé de la question des matières fissiles, disparition dans laquelle elles voyaient une contradiction par rapport au document adopté précédemment par consensus par la Conférence du désarmement, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, lequel faisait de cette question une priorité urgente et absolue. Je voudrais répéter que de notre point de vue, ces préoccupations ne résistent pas à l'épreuve de la réalité. Comme je l'ai déjà clairement indiqué lors de mes consultations, en intégrant la question des matières fissiles au sein de la question du désarmement nucléaire, comme cela avait été initialement prévu lors de la création de la Conférence du désarmement et de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous faisons des négociations sur un désarmement

nucléaire un élément encore plus prépondérant. Néanmoins, la question des matières fissiles a, elle aussi, bénéficié d'une garantie importante dans le mandat, puisqu'il est prévu de commencer les négociations − commencer, et non pas conclure − comme première mesure. Il n'existe aucun lien de conditionnalité. Au contraire, aucune composante du mandat proposé n'empêche qui que ce soit d'engager immédiatement, s'il le souhaite, des discussions sur n'importe laquelle des quatre questions centrales, que ce soit un désarmement total, l'interdiction des matières fissiles ou une autre question.

Je sais que vous n'êtes, pour la plupart, pas entièrement satisfaits de cette proposition, et cela est apparu très clairement au cours de mes consultations. Cependant, l'enjeu pour la Conférence du désarmement est considérable, et j'espère et je sais que vous en êtes tous conscients.

Comme l'a expliqué l'année dernière l'ancien Ambassadeur de l'Égypte, Hisham Badr, nous devons renoncer à notre zone de confort. Je sais que le mandat qui figure au paragraphe 1 de la présente proposition se situe hors de la zone de confort de beaucoup d'entre vous, mais à y réfléchir attentivement, en intégrant le plan d'exécution, on s'apercevra que le projet de programme de travail dont vous êtes saisis est équitable et équilibré. Le chemin qui sépare les différents points de vue et les zones de confort est sans doute étroit. Il s'agit d'une solution possible dont les délégations peuvent se satisfaire quelles que soient leurs préférence et même si elles n'en apprécient pas tous les aspects. Je ne vous demande pas de voter pour, je vous demande de ne pas vous y opposer. J'espère que ce document CD/1948 recevra un appui aussi large que possible.

Je passe maintenant à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Les délégations ci-après ont demandé à prendre la parole : Nigéria, Iraq, Tunisie, États-Unis d'Amérique, Canada, République de Corée, Japon, Finlande, Irlande (au nom de l'Union européenne), Allemagne, Suède et Slovaquie.

Je donne donc maintenant la parole à la première délégation inscrite sur ma liste, c'est-à-dire au représentant du Nigéria.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation nigériane prend la parole sous votre présidence, permettez-nous de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous tenons, comme les délégations qui se sont exprimées avant nous, à vous assurer de notre coopération et de notre appui. Nous voudrions également vous dire que nous avons pleine confiance dans votre capacité à nous diriger alors que nous recherchons un moyen de sortir de l'impasse qui paralyse la Conférence depuis bien trop longtemps et nous empêche d'adopter un programme de travail.

La délégation nigériane prend acte avec satisfaction des larges consultations que vous avez menées avant le début de la session de 2013 de la Conférence du désarmement. Nous notons également que vous vous êtes attaché à consulter le plus largement possible pour parvenir à un accord sur un programme de travail. Nous saluons les efforts que vous avez accomplis pour nous soumettre un projet de programme de travail, et nous espérons, comme vous, que nous serons en mesure d'adopter, selon votre expression, un paquet acceptable par tous.

Parmi les quatre questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie, celle d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est au cœur du blocage qui nous paralyse depuis près de deux décennies. Aujourd'hui, une lecture parallèle du projet de programme de travail soumis par le Président et des documents CD/1864 et CD/1933 nous permet de constater que le fil conducteur de ces trois documents se trouve dans la référence au document CD/1299 comme fondement de la négociation d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Cela nous montre qu'en dix-huit ans, la Conférence a été incapable de proposer autre chose que ce qu'avait proposé

l'Ambassadeur Gerald Shannon dans son rapport de mars 1995 pour traiter la question des matières fissiles. Le document CD/1299 est donc aussi incontournable aujourd'hui qu'il l'était à l'époque.

Pour nous, le point positif du document CD/1299, celui qui nous fait penser que ce document pourrait former la base de la négociation d'un traité sur les matières fissiles, tient au fait que le mandat visant à constituer un comité spécial chargé de conduire ces négociations laisse à toutes les délégations la possibilité de faire état, au sein de ce comité spécial, de tout sujet de préoccupation se rapportant à la question des matières fissiles. Selon le rapport Shannon, les sujets en question peuvent également concerner le champ d'application du futur traité. C'est pourquoi, qu'il s'agisse de la production future ou des stocks existants, tout pourra faire l'objet de la négociation. En conséquence, compte tenu de ce qui vient d'être dit, la délégation nigériane exhorte toutes les délégations à faire preuve de souplesse et à appuyer l'adoption trop longtemps différée du projet de programme de travail.

Enfin, Monsieur le Président, nous sommes en plein accord avec vous lorsque vous affirmez que cette année pourrait bien être déterminante pour l'avenir de la Conférence du désarmement.

En dépit de ses succès passés, la Conférence du désarmement risque de se retrouver isolée et déconnectée de la réalité si elle continue à agir à rebours des attentes légitimes de l'opinion publique mondiale. Elle est à la croisée des chemins, et nous devons décider ensemble de la direction que nous voulons lui faire prendre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire que j'apprécie tout particulièrement les efforts sincères que vous faites pour permettre à la Conférence d'avancer et de sortir de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve. Votre patience et votre compréhension nous ont permis d'envisager de prendre des mesures sérieuses pour permettre à la Conférence de réussir.

Depuis l'adoption de l'ordre du jour de la présente session annuelle, vous avez travaillé sans relâche pour élaborer un projet de programme de travail qui apporte des idées nouvelles et vise clairement à faire sortir la Conférence de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve. Le texte s'efforce de trouver un équilibre entre les préoccupations des États membres de la Conférence et, dans le même temps, il s'attache à proposer des solutions de compromis dans l'espoir qu'elles seront acceptées par tous. Nous vous remercions très sincèrement d'avoir pris en compte les observations des États membres et de vous être efforcé d'expliquer les bases sur lesquelles vous avez souhaité que repose le programme de travail dont vous nous avez saisis. Vos efforts se sont traduits par un certain nombre de modifications, ainsi que par l'ajout d'une annexe relative à l'exécution du programme de travail, dans laquelle vous avez désigné les présidents de groupe de travail en tenant compte de nos aspirations.

Mon Gouvernement estime que le désarmement nucléaire doit demeurer la priorité absolue de la Conférence, car le pouvoir de destruction de ces armes fait de leur élimination complète et définitive une nécessité impérieuse pour la survie de l'humanité.

Il n'est un secret pour personne ici que notre instance traverse une période à la fois cruciale et difficile depuis qu'elle se montre incapable de faire quoi que ce soit pour sortir de l'ornière alors que la paix et la sécurité internationales sont sous la menace croissante de la prolifération des armes de destruction massive. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement a pour responsabilité d'engager le processus d'élimination de ces armes et de garantir aux pays qui n'en possèdent pas qu'elles ne seront pas dirigées contre eux. Le temps ne joue guère en notre faveur. Je crois que tout le monde le sait bien, y compris le Secrétaire général de

l'ONU, qui a déclaré dans le discours qu'il a prononcé le mois dernier à l'Université de Monterey, aux États-Unis d'Amérique, que la crédibilité de la Conférence du désarmement était en danger et qu'il serait inacceptable que la Conférence n'obtienne aucun résultat cette année. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts et faire montre de suffisamment de souplesse pour préserver la crédibilité de la Conférence, afin de lui permettre de jouer son rôle au service de la sécurité et de la stabilité du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'orateur suivant sur ma liste, qui est le représentant de la Tunisie.

M. Ghariani (Tunisie) : Monsieur le Président, je fais appel à votre indulgence : l'Ambassadeur, qui devait lire cette intervention, a été retenu dans une autre réunion et je l'attends incessamment, donc je voudrais reporter son intervention à un peu plus tard. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : Votre demande sera honorée, et je donne la parole à l'orateur suivant sur la liste, l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique.

Mme Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier des efforts énergiques, incessants et dévoués que vous faites pour trouver un moyen d'aller de l'avant. Je crois que personne ne sera surpris d'apprendre qu'en dépit de notre profonde gratitude pour vos travaux, nous ne trouvons pas votre proposition idéale. Elle entérine notamment la perte du groupe de travail spécifiquement chargé de la question des matières fissiles. Vous avez en outre fait allusion au fait que d'autres délégations regretteront la perte du groupe de travail sur le désarmement nucléaire. Nous comprenons, bien entendu, que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est lié au désarmement nucléaire, car comment pourrions-nous instaurer un monde sans armes nucléaires sans mettre fin à la production de matières fissiles, éléments bien sûr essentiels à la fabrication d'une arme nucléaire ? C'est aussi, bien sûr, pour cette raison qu'un traité sur les matières fissiles demeure absolument primordial dans la vision d'un monde sans armes nucléaires qui est celle du Président des États-Unis. Vous avez également fait allusion à cette réalité. Néanmoins, nous apprécions sincèrement les efforts que vous faites pour trouver un moyen d'aller de l'avant, et nous sommes disposés à appuyer votre projet de programme de travail. Le fait que certaines délégations ont dénoncé un recul montre en réalité qu'il s'agit d'un compromis, d'un véritable effort pour avancer. Pour ma part, j'en suis convaincue.

Cela dit, nous sommes en mesure d'appuyer votre texte en dépit de ce qui nous apparaît clairement comme un recul sur la question des matières fissiles. Je ne sais si je devrais vous féliciter de ce succès ou vous consoler d'avoir échoué dans une tentative de plus pour sortir de l'ornière, car, bien entendu, nous ne savons pas encore comment les États réagiront à votre proposition. Je réserverai donc mes félicitations ou mon inquiétude tant que nous ne saurons pas comment les États réagissent, mais permettez-moi de vous dire que nous apprécions tout particulièrement vos efforts pour élaborer ce qui représente un compromis pour chacun de nous dans la recherche d'une issue à l'impasse actuelle. Soyez-en remercié.

Je voudrais maintenant évoquer un autre événement sombre, à l'image du temps qu'il fait dehors : je veux parler de la Corée du Nord, qui a annoncé aujourd'hui qu'elle avait procédé à un troisième essai nucléaire. Je voudrais donner lecture ici, en substance, de la déclaration que le Président des États-Unis a faite aujourd'hui :

« Par cet acte particulièrement provocant, qui fait suite au tir expérimental d'un missile balistique du 12 décembre dernier et met en péril la stabilité de toute une région, la Corée du Nord viole les obligations qui lui incombent en vertu de diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, contredit les engagements pris le 19 septembre 2005 dans la déclaration conjointe adoptée lors des pourparlers à six et multiplie les risques de

prolifération. Les programmes d'armement nucléaire et de missiles balistiques de la Corée du Nord sont une menace pour la sécurité nationale des États-Unis et pour la paix et la sécurité internationales. Les États-Unis demeurent vigilants face aux provocations de la Corée du Nord, et ils seront prêts à défendre leurs alliés de la région.

Ces provocations n'améliorent en rien la sécurité de la Corée du Nord. Loin de réaliser son objectif déclaré de devenir une nation forte et prospère, la Corée du Nord ne fait que renforcer son isolement et appauvrir son peuple par sa politique mal avisée de développement d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Le danger que suscitent les activités menaçantes de la Corée du Nord appelle de la part de la communauté internationale une action prompte et crédible. Les États-Unis continueront également à prendre les mesures nécessaires pour se défendre et défendre leurs alliés. Nous renforcerons la coordination déjà étroite avec nos alliés et nos partenaires, et nous travaillerons avec nos partenaires dans le cadre des pourparlers à six, avec le Conseil de sécurité des Nations unies et avec les autres États Membres de l'ONU pour agir avec fermeté. ».

Voilà ce qu'a déclaré le Président des États-Unis. J'ajouterai, à titre personnel, qu'il est incroyablement saisissant de voir des millions de personnes célébrer le retour du printemps, qui devrait être l'occasion de célébrer la paix et la sécurité, alors que la Corée du Nord célèbre le printemps par un troisième essai nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadrice du Canada.

Mme Golberg (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous remercier des efforts que vous avez faits pour élaborer le projet de programme de travail dont nous sommes saisis. Le Canada se félicite de votre approche concertée et pense que le projet de programme de travail que vous nous avez soumis traduit un effort créatif destiné à faire sortir la Conférence du désarmement de son impasse actuelle et à lui permettre, nous l'espérons, de parvenir à un consensus viable. Le texte requiert de chacun de nous qu'il accepte des compromis, et beaucoup d'États devront faire des concessions sur leurs priorités. Le Canada aurait préféré un groupe de travail spécifiquement chargé de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Néanmoins, il est, pour sa part, disposé à faire preuve de souplesse et à accepter un compromis. Nous avons toujours dit que nous souhaitions que la Conférence se remette au travail et traite les questions centrales dont elle était saisie, en particulier celle des matières fissiles. Dans ce contexte, je fais observer que nous devons garder à l'esprit le fait que l'Assemblée générale a demandé à la Conférence non seulement de convenir d'un programme de travail, mais aussi de l'exécuter. Nous croyons que si ce projet de programme de travail réunit un consensus et s'il est pleinement exécuté, il deviendra possible d'entreprendre un travail de fond sur les quatre questions centrales. Toutefois, il est primordial de l'exécuter. Il ne suffit pas que les groupes de travail se réunissent simplement pour s'occuper de questions de procédure ou débattre inutilement sur le rythme de travail de chaque groupe. Il nous appartient à tous de faire en sorte que ce programme de travail soit effectivement exécuté. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour faire part de la vive préoccupation de mon Gouvernement à la suite des informations selon lesquelles la Corée du Nord aurait, au cours des dernières vingt-quatre heures, effectué un nouvel essai nucléaire. S'il se confirme que l'acte en question est bien un essai nucléaire, il s'agira d'une réelle menace pour la paix et la sécurité internationales et d'une remise en question sérieuse des efforts menés pour renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Mon Gouvernement est intimement convaincu que ces actes, qui émanent d'un État dont il est avéré qu'il contribue à la prolifération des armes de destruction massive au mépris de ses obligations de non-prolifération, mettent en lumière la contradiction que représente la participation de cet État à l'unique instance multilatérale

permanente de négociation dans le domaine du désarmement. La Corée du Nord doit immédiatement mettre fin à ses essais nucléaires, réintégrer le TNP et coopérer avec les organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la République de Corée.

M. Kwon Haeryong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur l'Ambassadeur Dékány, mes sincères remerciements pour le travail acharné que vous menez dans le but de nous aider à trouver un terrain d'entente en vue d'engager des négociations de fond. J'espère que tous vos efforts nous permettront de progresser de façon significative au cours de la première partie de notre session annuelle. Dans ce contexte, j'accueille avec satisfaction et appuie le projet de programme de travail dont vous avez saisi la Conférence. Cela étant, je voudrais évoquer une menace grave qui pèse sur le régime de non-prolifération.

Il a été confirmé que la Corée du Nord avait effectué aujourd'hui un troisième essai nucléaire, au mépris des mises en garde répétées du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la communauté internationale.

Le comportement irresponsable de la Corée du Nord s'inscrit à l'encontre de notre objectif commun, qui est de mettre fin à la prolifération nucléaire et de promouvoir le désarmement nucléaire au titre du point 1 de notre ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », auquel la Conférence du désarmement a dévolu tant d'efforts.

Il y a moins d'un mois que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa résolution 2087, dans laquelle il s'est déclaré « résolu à prendre des mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procède à un autre tir ou essai nucléaire ». La violation flagrante de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies par la Corée du Nord n'est rien moins qu'une remise en cause directe de la communauté internationale et du régime de non-prolifération et de désarmement qu'elle a institué.

Au cours des vingt dernières années écoulées, la Corée du Nord n'a cessé de menacer gravement le régime international de non-prolifération et de désarmement. En septembre 2005, elle s'était engagée à interdire toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants et à réintégrer, à une date rapprochée, le TNP et le système de garanties de l'AIEA. Pourtant, à notre profond regret, le 9 octobre 2006, elle a effectué son premier essai nucléaire et renoncé ainsi aux engagements qu'elle avait pris dans le cadre des pourparlers à six et à ses responsabilités d'État Membres des Nations Unies. De plus, le 26 mai 2009, la Corée du Nord a effectué son deuxième essai nucléaire au mépris des mises en garde répétées de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions dans lesquelles il a condamné les tirs de missiles et les essais nucléaires de la Corée du Nord et mis en garde contre de nouveaux essais. C'est notamment le cas de la résolution 1695 de 2006, dans laquelle le Conseil de sécurité a exigé la suspension des programmes fondés sur la technologie des missiles balistiques ; de la résolution 1718 de 2006, dans laquelle le Conseil de sécurité a interdit tout nouvel essai nucléaire et tout nouveau tir de missile balistique ; de la résolution 1874 de 2009 ; et de la résolution 2087 de cette année.

Depuis que la Conférence du désarmement a négocié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Corée du Nord est le seul pays à avoir fait preuve du mépris le plus complet vis-à-vis de cet instrument en procédant à des essais nucléaires. Le 27 septembre 2012, c'est-à-dire l'année dernière, à New York, dans la déclaration ministérielle conjointe sur le TICE, les ministres des affaires étrangères et les représentants

de haut niveau du monde entier ont réaffirmé que le moratoire volontaire sur les essais nucléaires était devenu la norme internationale effective du XXIe siècle. Ma délégation regrette profondément que la Corée du Nord continue à se soustraire à nos efforts concertés en procédant à des essais nucléaires répétés.

Les essais nucléaires répétés de la Corée du Nord menacent gravement non seulement la péninsule coréenne, mais aussi la paix et la sécurité du monde. Ils traduisent une grave remise en cause du régime international de non-prolifération. La Corée du Nord sera tenue pour responsable de toutes les conséquences éventuelles de cet acte de provocation.

La République de Corée demeure fermement attachée au principe qu'elle a toujours défendu, à savoir qu'elle ne tolérera pas une Corée du Nord dotée de l'arme nucléaire. Alors qu'elle assure la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies durant ce mois, la République de Corée coopérera étroitement avec la communauté internationale et s'emploiera à promouvoir toutes les mesures nécessaires, y compris de la part du Conseil de sécurité, pour contraindre la Corée du Nord à renoncer à son ambition nucléaire.

La République de Corée demande une nouvelle fois instamment à la Corée du Nord de tenir compte des mises en garde unanimes de la communauté internationale, telles qu'elles sont exprimées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions, et de renoncer à tous ces programmes d'armement nucléaire et aux programmes connexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que vos collaborateurs, des efforts énergiques que vous faites pour permettre à la Conférence du désarmement de sortir de l'ornière. Même si le document CD/1948 ne donne pas entière satisfaction au Japon, nous sommes prêts à l'appuyer, car il apparaît comme une solution de compromis acceptable pour rapprocher les points de vue. En conséquence, nous espérons sincèrement que la Conférence pourra dès que possible engager un travail de fond sur la base de ce programme de travail.

Aujourd'hui, la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle avait procédé à un troisième essai nucléaire. La République populaire démocratique de Corée a procédé à ce nouvel essai nucléaire en dépit des exhortations répétées de la communauté internationale l'invitant à se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et à ne pas se livrer à de nouvelles provocations, notamment à travers de nouveaux essais nucléaires. L'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée vient de procéder est totalement inacceptable car il menace gravement la sécurité du Japon. Il met gravement en cause le régime international de désarmement et de non-prolifération fondés sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et il fragilise considérablement la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale si l'on tient compte du renforcement du programme fondé sur la technologie des missiles balistiques, lequel pourrait permettre de lancer des armes de destruction massive. Ce nouvel essai nucléaire est une violation caractérisée des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il viole également la Déclaration de Pyongyang adoptée par le Japon et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que la Déclaration conjointe adoptée à l'issue des pourparlers à six, en septembre 2005, et va à l'encontre de la résolution des diverses questions par le dialogue. En conséquence, le Japon adresse une protestation véhémente à la République populaire démocratique de Corée et condamne fermement ce nouvel essai nucléaire.

En particulier, l'essai nucléaire intervient alors que le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans la résolution 2087, qu'il a adoptée au lendemain du tir de missile du 12 décembre dernier, s'est déclaré résolu à prendre des mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procède à un autre tir ou essai nucléaire.

Cette succession de provocations met gravement en cause l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Japon a demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Il exige une nouvelle fois avec force de la Corée du Nord qu'elle se conforme pleinement et immédiatement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. En outre, le Japon saisit cette occasion pour demander instamment une nouvelle fois à la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures concrètes pour résoudre de façon complète les sujets d'inquiétude en suspens, notamment la question des enlèvements et celle des programmes d'armement nucléaire et des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadrice de la Finlande.

Mme Kairamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole ici depuis le début de l'année, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Vous avez déjà accompli un excellent travail, et ma délégation est prête à vous appuyer dans vos futurs efforts. Nous savons tous que la Conférence du désarmement a des problèmes, et ce depuis trop longtemps. Je suis convaincue que chacun ici peut considérer que la Conférence du désarmement est et doit demeurer un organe de négociation majeur pour les futurs traités multilatéraux de désarmement conformément à son mandat.

La patience de la communauté internationale est éternelle : à un moment donné, qui n'est peut-être pas si éloigné, les négociations de désarmement pourront se déplacer progressivement vers d'autres instances. Cela pourrait également impliquer un évanouissement progressif de la Conférence du désarmement. Pour la Finlande, la Conférence du désarmement restera une priorité. Aujourd'hui, nous avons encore une chance de remettre la Conférence du désarmement au travail.

Monsieur le Président, vous avez, après des consultations attentives avec les États membres de la Conférence, habilement élaboré une proposition de programme de travail, dont nous sommes saisis aujourd'hui. La Finlande est prête à avancer sur les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nous avons fait du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles une priorité, c'est-à-dire la prochaine étape sur la voie du désarmement nucléaire, mais nous comprenons aussi que d'autres puissent avoir d'autres priorités. Je crois par conséquent que vous avez trouvé, Monsieur le Président, un compromis équilibré, qui est incarné par votre proposition de programme de travail. Dans un souci de compromis, nous sommes prêts à appuyer votre proposition.

Je souhaite, pour le bien de la Conférence, pour le bien du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies et des efforts multilatéraux de désarmement et, en dernier ressort, dans l'intérêt de notre sécurité collective, que nous adoptions cette proposition de compromis pour permettre à la Conférence de se mettre au travail.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots à propos de la Corée du Nord. La Finlande condamne sévèrement les essais nucléaires auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé aujourd'hui. Nous estimons que par cet essai nucléaire, la République populaire démocratique de Corée a violé de façon flagrante et grave ses engagements internationaux, notamment les résolutions 1718, 1874 et 2087 du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Accord de garanties généralisées avec l'AIEA.

La Finlande exhorte la République populaire démocratique de Corée à respecter l'ensemble des engagements internationaux et lui demande instamment de s'abstenir de toutes nouvelles mesures susceptibles de menacer la stabilité de la péninsule coréenne et d'exacerber les tensions régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Tunisie.

M. Baati (Tunisie) : Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole au cours de la présente session, et je voudrais vous présenter, au nom de mon pays, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence et louer la manière dont vous dirigez nos travaux. Ma délégation n'a ménagé aucun effort, ni au niveau de la coordination du Groupe des 21, qu'elle assure, ni sur le plan personnel, pour vous appuyer et soutenir votre tentative courageuse et novatrice visant à sortir notre instance de l'impasse. Je voudrais, par la même occasion, souhaiter la bienvenue à tous les collègues qui viennent de nous rejoindre en tant que nouveaux Ambassadeurs, représentants de leur pays auprès de la Conférence du désarmement.

Par moments, au cours de ces quinze dernières années, la Conférence a paru assez proche d'un consensus salvateur sur un programme de travail qui aurait permis de relancer ses travaux et de lui redonner les moyens de s'acquitter de sa noble tâche. Cela a été le cas, tout récemment, lorsqu'il a été possible d'adopter la décision CD/1864 et de soumettre à l'adoption un document ayant recueilli largement l'adhésion, à savoir le document CD/1933/Rev.1. Pourtant, le miracle tant espéré n'a pas eu lieu.

Partant desdites références et bâtissant sur ce qui a été édifié par votre prédécesseur, vous-même avez eu le mérite de raviver la lueur d'espoir en proposant un projet de programme original et non moins défendable. Je souhaite du fond du cœur que le projet de décision que vous soumettez dans ce cadre bénéficie de l'adhésion requise des membres de cette auguste instance.

Au vu de votre proposition, j'ai personnellement accédé à la demande que vous m'aviez faite de contribuer en qualité de coordonnateur spécial aux efforts de mise en œuvre de votre programme de travail. Cet acquiescement répond au souci de faire en sorte que cette quête d'un consensus aboutisse et permette de sortir la Conférence du désarmement de l'ornière.

Frôler l'objectif plus d'une fois sans jamais l'atteindre est vraiment source de questionnement. Cela met toutefois en évidence que le blocage est, d'un point de vue technique, aisément surmontable. Il suffit juste de se donner l'occasion de procéder aux affinements nécessaires d'un énoncé ou d'un autre, un art de la diplomatie que les diplomates ne manquent généralement pas de maîtriser.

Alors où se trouve le mal ? La communauté des nations est-elle lassée des négociations pour un monde meilleur, un monde sans armes destructrices, pour l'humanité et pour le développement ? Au contraire, ces derniers jours ont montré − et l'Assemblée générale l'a rappelé avant nous − qu'il suffit d'avoir cette volonté commune pour aller de l'avant.

Toute tentative de négocier en dehors de la Conférence du désarmement sur les thèmes dont cette instance est saisie ne permettra pas d'atteindre l'objectif recherché puisque les instruments qui seront probablement adoptés ne bénéficieront ni de la légitimité politique ni de l'autorité juridique nécessaires et suffisantes. Une telle démarche risquerait, de surcroît, d'éroder le cadre multilatéral sans apporter pour autant la solution tant recherchée.

Force est d'admettre, donc, que le blocage de la Conférence du désarmement n'est pas l'apanage malheureux d'une large majorité des États membres. Il est le résultat d'un manque de volonté dû essentiellement à des divergences quant à la perception des considérations de sécurité et de défense nationales et à la primauté des intérêts nationaux. La paralysie n'est pas due à des difficultés de pure procédure.

Mon pays est l'un de ceux qui croient que la priorité absolue des efforts de désarmement devrait être le désarmement nucléaire. La Tunisie rejoint là la majorité écrasante des nations non nanties de l'arme foudroyante qui, sans vouloir réellement négliger les autres thèmes aussi capitaux que le premier, pourrait sembler se cantonner elle

aussi dans ses calculs égoïstes. Il reste que, jusqu'ici, l'enjeu réside dans la survie et dans la pérennité de la race humaine tout entière et non dans une menace, quoique non souhaitée, à laquelle fait face un pays ou une autre région de la planète.

Une telle attitude négative, sans doute, a malheureusement conduit au report *sine die* de la Conférence tant attendue sur la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À l'instar d'autres pays épris de paix, je saisis cette occasion pour lancer un appel solennel au facilitateur désigné ainsi qu'aux instances organisatrices pour exercer la pression nécessaire sur les réfractaires, en vue de tenir la Conférence d'Helsinki dans les meilleurs délais possibles. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'excuser mon arrivée tardive due à un engagement auprès de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Irlande, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. Kos (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. Je voudrais mentionner le communiqué publié ce matin par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, concernant les essais nucléaires auxquels a procédé la République populaire démocratique de Corée. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais vous donner lecture en substance de ce communiqué :

« L'UE condamne dans les termes les plus forts possibles le dernier essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée, qui marque un pas de plus dans le programme de longue haleine qu'elle a engagé pour se doter d'une capacité nucléaire, et elle lui demande instamment de s'abstenir de tout acte de provocation à l'avenir.

Cet essai nucléaire est un nouveau défi flagrant au régime mondial de non-prolifération et une violation caractérisée par la République populaire démocratique de Corée de son obligation internationale de ne pas produire ou expérimenter des armes nucléaires, notamment aux termes des résolutions 1718, 1874 et 2087 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En tant que tel, il constitue une menace sérieuse pour une paix durable sur la péninsule coréenne et sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales en Asie du Nord-Est. Dans sa résolution 2087, adoptée à l'unanimité le mois dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies a réaffirmé que la communauté internationale était résolue à prendre des mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procédait à un autre tir ou essai nucléaire, lesquelles ne feraient que renforcer l'isolement de la République populaire démocratique de Corée. L'Union européenne demeure saisie de la question et travaillera avec ses principaux partenaires et avec la communauté internationale pour élaborer une réponse internationale ferme et unifiée tendant à démontrer à la République populaire démocratique de Corée que ses violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ne sont pas sans conséquences. Nous demandons une nouvelle fois instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à son programme d'armement nucléaire et d'enrichissement de l'uranium d'une façon complète, vérifiable et irréversible.

L'Union européenne demande instamment à la République populaire démocratique de Corée d'engager un dialogue avec la communauté internationale, notamment dans le cadre des pourparlers à six, afin de promouvoir la stabilité de la région. ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous lis le reste de la liste des orateurs, Allemagne, Suède, Slovaquie, Pakistan, Cuba, République populaire démocratique de Corée, Brésil, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Bulgarie, Kazakhstan, Fédération de Russie et Chine. Je donne la parole à l'orateur suivant sur la liste, l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement avec la déclaration de l'Union européenne, et j'y reviendrai dans une minute.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous savez que vous pouvez compter sur mon appui personnel et sur celui de ma délégation. Je suis votre prédécesseur immédiat et à ce titre, je me sens dans l'obligation particulière de vous assister dans vos efforts. Qu'il me soit également permis de prendre acte rapidement de la satisfaction que vos collègues et vous-même nous avez exprimée pour ce que nous nous sommes efforcés d'accomplir l'année dernière, au cours de la présidence allemande.

Enfin, et ce n'est pas là la moindre des choses, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les collègues qui nous ont rejoints récemment. Lorsque j'ai fait ma toute première déclaration dans cette salle, il y a trois ans et demie, quelques semaines à peine après l'adoption par consensus du programme de travail CD/1864, je n'aurais pas imaginé qu'au moment de mon départ, c'est-à-dire dans quelques mois, la Conférence du désarmement n'aurait toujours pas repris son travail de fond. J'espère au moins que les collègues qui sont arrivés cette année connaîtront une expérience différente !

Il a été confirmé que la République populaire démocratique de Corée avait procédé à un troisième essai nucléaire dans les toutes premières heures de la matinée. L'Allemagne condamne dans les termes les plus vigoureux possibles cet essai nucléaire, qui constitue une nouvelle violation caractérisée des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous accueillons avec satisfaction la réunion d'urgence du Conseil de sécurité programmée pour aujourd'hui. La communauté internationale doit répondre de la façon la plus claire à cette nouvelle provocation.

Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire du 22 janvier, vous avez évoqué une des grandes figures de la tradition littéraire allemande des comptes, la Belle au bois dormant des frères Grimm, et vous nous avez rappelé qu'il avait fallu patienter cent ans avant que le prince charmant puisse réveiller la Belle par son baiser.

Je tiens à vous remercier, vous et vos collaborateurs, des efforts courageux que vous déployez pour permettre à la Conférence du désarmement de s'extraire plus rapidement que cela de son sommeil. Cependant, plus de quinze années de sommeil, c'est déjà très long, surtout pour une instance qui est censée contribuer à la sécurité internationale et qui consomme des ressources considérables.

Si on songe aux deux ou trois années qui viennent de s'écouler, on ne peut pas ne pas remarquer un net regain du sentiment de frustration − je dirais même de colère − devant l'impasse qui continue de paralyser la Conférence du désarmement. Ce sentiment s'exprime de diverses manières. Je pourrais rappeler les innombrables déclarations qui s'accumulent depuis des années, déplorant le blocage de la Conférence. Je pourrais rappeler les rapports que la Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, même si le sentiment de frustration y est quelque peu édulcoré, ces documents étant consensuels. Tout cela tient au fait que pour certains États membres, le statu quo à la Conférence du désarmement ne semble poser aucun problème. Enfin, je pourrais aussi rappeler les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies après débat à la Première Commission, dans lesquelles il est indiqué dans des termes on ne peut plus clairs que la communauté internationale souhaite faire mieux que cela.

À sa dernière session, la Première Commission a même adopté, à une large majorité, trois résolutions qui portent plus ou moins directement sur le domaine de compétence de la Conférence du désarmement et qui témoignent clairement de l'impatience grandissante suscitée par l'impasse dans laquelle elle se trouve.

En premier lieu, la résolution 67/53 sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, présentée à l'initiative du Canada, a pour objet la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les aspects de cette question, ce qui est une conséquence directe de la situation qui a conduit un seul État membre à s'opposer à l'ouverture de négociations sur cette question dans le cadre de la Conférence du désarmement.

En deuxième lieu, la résolution 67/56, présentée à l'initiative de l'Autriche, du Mexique et de la Norvège, établira « un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ». Là encore, il s'agit d'un domaine de compétences normalement dévolu à la Conférence du désarmement.

Enfin, en troisième lieu, en application de la résolution 67/39, présentée à l'initiative de l'Indonésie, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire le 26 septembre prochain. Cette initiative vise clairement à faire de la question du désarmement nucléaire une priorité.

Enfin et surtout, n'oublions pas non plus la résolution 67/72, qui concerne très directement la Conférence du désarmement, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies demande à cette instance « d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de dix ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global à une date aussi rapprochée que possible pendant sa session de 2013 ».

Le message contenu dans toutes ces résolutions prises ensemble est on ne peut plus clair : la communauté internationale attend de la Conférence du désarmement qu'elle agisse.

Monsieur le Président, la délégation allemande vous remercie non seulement d'avoir fait une nouvelle tentative pour réunir un consensus autour d'un autre projet de programme de travail, mais aussi parce que vous avez prévu de nous soumettre le document CD/1948 pour adoption.

Nous l'avons vu au cours des dernières années écoulées, cela n'arrive pas souvent, mais il est important que cela arrive au moins de temps en temps. Pour ceux qui essaient de comprendre ce que nous faisons ici − gouvernements, opinion publique, société civile ou encore organisations non gouvernementales − il est important de brosser un tableau précis de ce qui se passe effectivement.

Le projet de programme de travail dont nous sommes saisis s'inspire des tentatives précédentes, notamment du document CD/1864 de mai 2009. Il renferme de nouveaux éléments qui, il faut l'espérer, devraient faciliter les choses pour les États membres qui, jusqu'à présent, éprouvaient des difficultés avec l'approche adoptée depuis le document CD/1864. J'évoquerai plus spécifiquement deux éléments. De mon point de vue, la fusion de la question du désarmement nucléaire et de la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires au sein d'un groupe de travail unique vise à soulager les inquiétudes de ceux qui estimaient que la dernière question bénéficiait d'une place trop importante dans le projet de programme de travail précédent. Deuxièmement, le présent projet de programme de travail ne parle que de « commencer » un travail de fond devant conduire à un traité interdisant la production de matières fissiles, alors que le document CD/1864 employait très clairement le terme de « négociation » s'agissant d'un tel traité. Il s'agit là d'une évolution importante qui, il faut l'espérer, ne passera pas inaperçue.

Si nous adoptons ce programme de travail aujourd'hui, nous pourrons commencer un travail de fond dès la semaine prochaine, surmontant ainsi une situation qui embarrasse toute la communauté internationale depuis beaucoup trop longtemps. Tout est en place, le document CD/1948 définit clairement le travail et fixe des calendriers précis et il désigne même des présidents et des coordonnateurs. Je voudrais dire, en passant, que je suis touché par la confiance qui m'a été accordée lorsque j'ai une fois de plus été désigné comme l'un des coordonnateurs.

Après l'expérience de la guerre froide et de sa course absurde aux armements nucléaires, on ne peut qu'espérer que le monde a suffisamment appris sa leçon pour que les États s'abstiennent de relancer une nouvelle course aux armements nucléaires à l'échelle régionale ou mondiale. En fin de compte, la course aux armements nucléaires ne contribue pas à la sécurité de personnes, bien au contraire. De plus, elle est une source colossale de gaspillage de ressources qui seraient beaucoup plus utiles ailleurs pour améliorer la sécurité des États et le bien-être des peuples.

Si nous voulons mettre un terme à la course aux armements nucléaires, la première étape doit évidemment être de mettre fin à la production des matières qui sont nécessaires à leur fabrication et de traiter toutes les questions connexes, en particulier les méthodes de vérification. La négociation d'un tel traité prendra du temps, mais nous ne devons plus la différer année après année.

À ceux qui hésiteraient encore à s'engager, je dirai ceci : la seule chose qu'on vous demande aujourd'hui, c'est de ne pas vous opposer à la reprise d'un travail de fond sur un traité dont l'objet sera d'interdire la matière première des armes nucléaires.

Personne ne doit avoir l'impression qu'on lui demande aujourd'hui ou demain de signer un traité qui mettra fin à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication des armes nucléaires. S'associer à un consensus ne signifie pas que l'on dit expressément « oui », cela signifie uniquement ne pas dire « non ». L'idée n'est pas d'empêcher toute la communauté internationale d'étudier les dispositions d'un traité qui pourrait, d'une façon ou d'une autre, marquer la première étape sur la voie de l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires, un objectif auquel nous aspirons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. Lindell (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de vous féliciter, vous et vos collaborateurs, pour l'excellent travail que vous faites, et aussi pour la proposition contenue dans le document CD/1948.

La Suède souscrit pleinement aux déclarations livrées par l'Union européenne au début de la présente session et au début de la présente séance. À l'image des autres délégations, nous condamnons l'essai nucléaire auquel la Corée du Nord a procédé, violant ainsi de façons caractérisées plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et témoignant d'un complet mépris pour le régime de désarmement et de non-prolifération. Cet essai nucléaire représente un affront particulièrement grave à la norme internationale établie par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ma délégation a toujours appelé de ses vœux la reprise d'un travail de fond à la Conférence du désarmement. Bien entendu, nous connaissons parfaitement les difficultés inhérentes à la recherche d'une formule consensuelle. D'autre part, nous ne doutons pas non plus que jamais un projet de programme de travail ne sera considéré par l'ensemble des États membres comme parfait, voire même comme tout juste bon pour qu'on lui accorde un appui explicite. Tout au plus pouvons-nous espérer que tous les États membres pourront, avec plus ou moins de réticences, s'abstenir de s'opposer à une proposition. Nous croyons que c'est de cette façon que la règle du consensus doit pouvoir fonctionner.

Monsieur le Président, nous voudrions faire trois brèves observations. Premièrement, la proposition contenue dans le document CD/1948 est, de notre point de vue, équilibrée et équitable. Nous croyons qu'elle est le fruit d'un effort destiné à accommoder l'ensemble des États membres. Deuxièmement, la Suède est convaincue que le désarmement nucléaire doit être abordé suivant une approche échelonnée et que la première étape indispensable dans ce processus doit consister à élaborer un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La proposition dont nous sommes saisis reflète ces idées. Troisièmement, nous avons tous pris acte des appels répétés de l'Assemblée générale, du Secrétaire général et de beaucoup d'autres acteurs enjoignant la Conférence du désarmement de se remettre au travail.

Pour toutes ces raisons, la Suède appuie l'adoption du document CD/1948, et nous exhortons les autres États membres à faire preuve de souplesse et a accepté l'adoption de ce document.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Slovaquie.

M. Rosocha (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement à ce moment crucial. C'est un plaisir de voir un pays voisin diriger cette importante instance. Permettez-moi également de vous remercier pour les efforts considérables que vous avez déployés pour permettre à la Conférence du désarmement de commencer à travailler.

La Slovaquie souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Irlande au nom de l'Union européenne.

À la différence de l'année dernière, nous avons commencé la présente session annuelle par l'adoption de deux résolutions, par lesquelles nous avons établi un groupe d'experts gouvernemental sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires et un groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire. La Première Commission nous a rappelé avec force que la situation de la Conférence du désarmement n'était plus viable et qu'elle devait changer.

Il est évident que nous ne pouvons plus continuer comme si de rien n'était. Nous comprenons qu'une action de notre part est essentielle face à la situation actuelle. L'adoption d'un programme de travail nous permettrait de réaffirmer la crédibilité et la pertinence de la Conférence du désarmement. Elle confirmerait aussi que la revitalisation de cette importante instance est en marche. La reprise d'un travail de fond et l'ouverture de négociations sur les questions urgentes dont nous sommes saisis depuis longtemps marquerait non seulement un pas dans la bonne direction, mais aussi une obligation pour nous de nous réunir.

Monsieur le Président, les propositions qui figurent dans le projet de programme de travail dont vous nous avez saisis méritent une étude et un examen attentifs. Nous avons noté avec intérêt votre proposition consistant à fusionner deux des quatre points centraux de notre ordre du jour. Par cette proposition, vous nous invitez à faire une concession. Nous sommes néanmoins disposés à l'envisager sérieusement et de bonne foi, car elle pourrait nous permettre non seulement de commencer à travailler sur un traité sur les matières fissiles, mais aussi de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

La persistance du blocage n'est plus viable. Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre davantage. Nous devons non seulement mettre en œuvre nos engagements en matière de désarmement et de non-prolifération, mais aussi exercer nos responsabilités dans ce domaine.

Dans cet esprit, Monsieur le Président, nous sommes prêts à travailler avec vous et avec tous nos partenaires en vue d'adopter un programme de travail basé sur votre proposition. Dans le même temps, nous nous engageons à appuyer les futurs présidents dans la pleine exécution de ce programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation demande la parole, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous remercier vivement pour le travail acharné que vous avez accompli dans le but de nous soumettre un projet de programme de travail. Je tiens à vous remercier de la transparence avec laquelle vous avez mené les consultations dans ce domaine. Soyez remercié de vos efforts. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, dernier Président de la Conférence du désarmement, pour les efforts inlassables qui nous ont permis de conclure notre rapport l'année dernière.

J'avais l'intention de vous exposer notre point de vue s'agissant du programme de travail que vous venez de nous soumettre, mais tout d'abord, je voudrais m'arrêter sur certaines des questions qui ont été soulevées par les orateurs précédents. Monsieur le Président, vous avez vous-même fait référence à notre ancien collègue l'Ambassadeur de l'Égypte, qui nous avait exhortés à renoncer à notre zone de confort. Je m'en souviens très bien. Il a également été question, aujourd'hui, de la nécessité de faire preuve de souplesse et d'un sens du compromis. Une question se pose : les États sont-ils d'accord pour renoncer à leur zone de confort, faire preuve de souplesse et accepter des compromis lorsqu'il en va de leur sécurité nationale ? Je crois que cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent. Je voudrais également revenir sur ce qui a été dit à propos de la dernière résolution que l'Assemblée générale a adoptée au sujet du travail de la Conférence du désarmement, dans laquelle l'Assemblée générale a clairement appelé de ses vœux un programme de travail équilibré et complet. Pour le profane, un programme de travail équilibré et complet n'est rien d'autre qu'un programme de travail équilibré et complet. Il doit y avoir un équilibre entre les différents points de l'ordre du jour. Malheureusement, jusqu'à présent, nous n'avons vu aucun programme de travail qui soit réellement équilibré dans ses propositions et dans ses recommandations concernant notre façon de mener à bien notre tâche. C'est précisément là que se trouve le problème.

Monsieur le Président, lors de plusieurs entretiens avec vous et lors des consultations que vous avez menées avec mon groupe, le Groupe des 21, j'ai exprimé nos positions concernant votre proposition de programme de travail. Nous avons également partagé avec vous hier la réponse que j'ai reçue et les instructions que m'a communiquées ma capitale. Comme vous le savez, nous vous avons suggéré certaines modifications au programme de travail, et je respecte l'honnêteté de votre réponse lorsque vous nous dites que ces amendements n'ont que peu de chances d'être adoptées ; mais ces amendements reflètent les efforts que nous déployons pour protéger nos intérêts nationaux de sécurité.

À de nombreuses reprises dans le passé, nous avons très clairement expliqué pourquoi le Pakistan ne pouvait pas accepter de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. C'est tout simplement parce que dans un environnement caractérisé par une asymétrie des stocks de matières fissiles, si nous devions engager des négociations visant à mettre fin à la production de matières fissiles sans négocier aussi des négociations sur la réduction des stocks existants, notre sécurité serait menacée. Telle est la substance de la position de mon pays.

S'il y a lieu de se réjouir du fait que le programme de travail dont vous nous avez saisis semble, ou devrait sembler, équilibré ou acceptable, nous devons être certains, absolument certains, que le mandat prévu dans le programme de travail ne conduira pas,

directement ou indirectement, à des prénégociations sur un traité sur les matières fissiles. Nos préoccupations sont fondées, car l'expression « d'engager les travaux de fond » n'est employée pour aucune des autres questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, ce qui, soit dit en passant, aurait pourtant permis d'établir un équilibre. Les trois autres questions centrales, que ce soit le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives ou la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sont des questions sur lesquelles certains États ne sont pas prêts à négocier. C'est pourquoi la formule qui est employée à propos du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et qui n'est pas employée pour les trois autres questions centrales nous fait craindre que, derrière la proposition qui nous est faite, se cache une forme indirecte de négociations ou de prénégociations sur un traité sur les matières fissiles. Nous voulons être sûrs que tel n'est pas le cas.

Il est également question du mandat Shannon et, s'il est vrai que l'ambiguïté contenue dans ce mandat aurait pu servir un but spécifique lorsqu'il a été négocié et adopté en 1995, l'évolution subie par notre environnement de sécurité depuis quelques années ne laisse plus aucune place à l'ambiguïté, en tout cas du point de vue du Pakistan. Nous devons être absolument certains que ces négociations ne porteront jamais sur le texte d'un traité qui ne visera qu'à interdire la future production de matières fissiles sans faire aucun cas de la réduction des stocks existants. Comme je l'ai dit, il n'y a pour nous aucune place pour la fameuse ambiguïté constructive.

Il existe d'autres problèmes qui, sans concerner exclusivement le Pakistan, intéressent d'autres délégations du Groupe des 21 qui partagent des positions communes. Le premier sujet qui préoccupe certains d'entre nous porte sur l'idée consistant à fusionner le désarmement nucléaire et la question des matières fissiles au sein d'un groupe de travail unique, démarche qui, selon nous, serait entreprise au détriment de la prépondérance des travaux sur le désarmement nucléaire, notamment si l'on tient compte du fait que pour les membres du Groupe des 21, le désarmement nucléaire représente la première des priorités. Notre deuxième sujet de préoccupation se trouve dans l'idée consistant à faire du traité sur les matières fissiles la première étape sur la voie du désarmement nucléaire. Cette idée est inacceptable, car nous ne croyons pas qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles soit prioritaire sur le désarmement nucléaire, bien au contraire. De plus, si cette approche était retenue, les progrès du désarmement nucléaire deviendraient otage de la conclusion du traité sur les matières fissiles.

Monsieur le Président, je ne sais comment vous entendez procéder. Je l'ai dit, je vous ai présenté nos amendements, et vous les avez classés parmi ceux qui avaient peu de chances d'être adoptés par consensus. Il ne me reste par conséquent plus qu'à dire que, pour l'heure et compte tenu de la formulation employée, le programme de travail dont nous sommes saisis est pour nous inacceptable à ce stade. Nous nous devons, je crois, de vous faire connaître très clairement notre position, à vous-même et aux autres membres de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci Monsieur le Président.

Les déclarations faites lors des dernières séances plénières de la Conférence du désarmement ont confirmé que dans leur immense majorité, les États membres étaient très attachés à la Conférence.

Avec la franchise qui a toujours caractérisé les positions cubaines, nous nous devons une fois de plus de faire état de notre inquiétude devant le fait que certains États s'obstinent à vouloir renoncer à la Conférence et ouvrir des négociations sur des traités de désarmement en dehors de cette instance et en dehors du mécanisme des Nations Unies. Cuba n'est pas favorable à cette approche, car, de notre point de vue, le succès de telles

initiatives marquerait un dangereux recul. Nous tenons à réaffirmer qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons tous pour responsabilité de préserver et renforcer la Conférence du désarmement.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire que la Conférence adopte dès que possible un programme de travail équilibré et complet qui prenne en compte les véritables priorités du désarmement.

Monsieur le Président, nous vous remercions de la proposition dont vous nous avez saisis à travers le document CD/1948. Cette proposition introduit un nouvel élément, à savoir la création d'un groupe de travail au sein duquel la question du désarmement nucléaire et la négociation d'un traité sur l'arrêt de matières fissiles seraient fusionnées, cette négociation étant considérée comme une première étape sur la voie du désarmement nucléaire. Cette approche préoccupe gravement Cuba.

Pour Cuba, le désarmement nucléaire est et doit demeurer la priorité absolue dans le domaine du désarmement, et il doit par conséquent demeurer la priorité absolue dans son programme de travail.

Dans ce contexte, nous réitérons la proposition du Mouvement des pays non alignés visant à élaborer un plan d'action destiné à réduire progressivement les armes nucléaires en vue de les éliminer totalement et de les interdire d'ici à 2025.

Pour cette raison, à la proposition dont nous sommes saisis, nous préférerions la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire doté d'un mandat de négociation, dont le but serait l'adoption d'une convention sur un programme échelonné visant à éliminer complétement les armes nucléaires suivant un calendrier précis et sous un contrôle international strict.

Par ailleurs, la formulation employée dans la nouvelle proposition semble établir un lien de conditionnalité entre les progrès sur le désarmement nucléaire et les progrès de la négociation d'un traité sur les matières fissiles, une approche que Cuba n'approuve pas.

S'agissant du premier paragraphe de la proposition et, en particulier, de la référence au mandat contenu dans le document CD/1299, Cuba tient à préciser pour mémoire que, selon son interprétation, ce mandat laisse ouverte la possibilité qu'un futur traité couvre non seulement la production, mais aussi les stocks de matières fissiles. Cette approche est l'unique approche qui soit cohérente avec l'objectif d'un désarmement général et complet.

La proposition prévoit en outre que la Conférence doit examiner d'autres questions très importantes, telles que la question des garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui sont des questions importantes pour les États qui, comme Cuba, ne possèdent aucune sorte d'armes de destruction massive et ne sont pas engagés dans une course aux armements. Cependant, nous regrettons que le mandat diffère de la manière dont il est proposé de traiter les autres points de l'ordre du jour. Il s'agit d'une rupture par rapport à la nature équilibrée et globale qui devrait être celle du programme de travail de la Conférence.

Comme nous l'avons déjà dit, Cuba estime que la Conférence a la capacité de négocier en parallèle un traité visant à éliminer et interdire les armes nucléaires, un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, un traité visant à donner des garanties effectives aux États qui, à l'image de Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Monsieur le Président, Cuba est convaincue que vous porterez toute l'attention voulue aux préoccupations exprimées par la délégation cubaine et par d'autres délégations concernant votre proposition. Nous vous encourageons et nous encourageons les autres présidents à poursuivre les consultations dans le but d'atteindre dès que possible un

compromis acceptable par tous. À l'écoute des déclarations d'aujourd'hui, nous avons entendu que certains États éprouvaient des difficultés à l'idée de lier la question des matières fissiles à celle du désarmement nucléaire. D'un autre côté, d'autres États rencontrent le problème inverse. Nous croyons que la prise en compte de ces deux positions nous conduirait indubitablement à séparer les deux propositions, une approche qui semble faire consensus dans cette salle. Avant de conclure, nous tenons absolument à vous remercier de la façon dont vous menez les consultations sur le programme de travail en discussion aujourd'hui. Votre présidence est un exemple d'ouverture et de respect. Nous vous félicitons de votre travail acharné.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à s'associer aux autres délégations pour vous remercier, Monsieur le Président, de la façon dont vous dirigez les travaux de la Conférence.

Les spécialistes scientifiques de la Défense nationale de la République populaire démocratique de Corée sont parvenus aujourd'hui à réaliser le premier essai nucléaire souterrain sur le site expérimental situé dans le nord du pays. Cette expérimentation s'inscrivait dans le cadre des mesures pratiques de riposte engagées pour défendre la sécurité et la souveraineté du pays contre l'acte d'hostilité manifeste mené par les États-Unis d'Amérique, qui ont délibérément violé le droit légitime de la République populaire démocratique de Corée de lancer un satellite civil. Elle a été réalisée à la perfection et en toute sécurité, en recourant à une bombe A plus petite et plus légère que lors des essais précédents, mais dotée d'une grande puissance explosive. Il a été confirmé que cet essai n'avait entraîné aucune conséquence néfaste pour l'environnement. Les caractéristiques spécifiques du fonctionnement et de la puissance explosive de la bombe A, de même que toutes les autres mesures réalisées, correspondaient pleinement aux valeurs théoriques anticipées lors de la conception, démontrant ainsi par la physique l'efficacité de la force de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qui s'est aujourd'hui diversifiée.

Cet essai nucléaire sera d'un grand encouragement pour l'armée et pour la population de la République populaire démocratique de Corée dans les efforts qu'elles mènent pour édifier une nation prospère avec le même état d'esprit et la même volonté que pour la conquête spatiale, et il offrira une occasion importante de promouvoir la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans toute la région.

La Corée du Sud ferait bien de s'abstenir de se livrer à la pure folie consistant à propager les aspects mensongers de l'histoire de la confrontation entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique. Si l'Union européenne aspire réellement à la paix et à la sécurité sur la péninsule coréenne, elle doit d'abord, en toute impartialité, exhorter les États-Unis à renoncer à sa politique hostile vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée.

Le fait de ne pas apprécier que les choses se passent bien dans un autre pays est la seconde nature des Japonais. Ma délégation ne ressent pas le besoin d'expliquer par le menu toute notre position au Japon, ce grand accusateur dont la façon de penser n'est pas normale, mais nous ne pouvons nous empêcher de révéler l'objectif poursuivi par les Japonais à travers leur comportement.

Récemment, le Japon a lancé un nouveau satellite espion dans l'espace, et vous savez très bien où. En fait, le Japon, cet État criminel de guerre, n'est pas le seul à posséder des satellites espions, au mépris, également, des traités relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace. Le Japon s'efforce de dissimuler les efforts qu'il a entrepris dans le but de devenir un géant militaire en suscitant un climat d'amertume vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis et leurs affidés sont malheureusement dans l'erreur s'ils croient que la République populaire démocratique de Corée se soumettra aux résolutions totalement déraisonnables adoptées contre elle. La République populaire démocratique de Corée ne sera jamais liée par aucune résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Vallim Guerreiro (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous remercier du fond du cœur des efforts dévoués que vous faites pour nous permettre d'adopter un programme de travail et de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse.

L'année dernière, lorsque l'Ambassadeur Hisham Badr, qui était assis à votre place, a proposé sa propre idée de programme de travail, la délégation brésilienne a déclaré que de son point de vue, la négociation du traité sur les matières fissiles devait être intégrée à des négociations élargies sur une convention relative aux armes nucléaires, laquelle devait nous permettre de parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Comme vous l'avez indiqué, la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui est une étape, une étape très modeste, dans la bonne direction, car elle consacre l'idée selon laquelle le traité sur les matières fissiles doit faire partie d'un processus plus large.

Étant donné la quantité d'uranium fortement enrichi et de plutonium disponible aujourd'hui, pour que cette étape s'inscrive dans un processus de désarmement nucléaire, il faudra impérativement prendre en compte les stocks existants, faute de quoi nous n'aurons absolument pas progressé dans la direction d'un monde sans armes nucléaires. Si ce programme de travail est accepté, la délégation brésilienne abordera les négociations dans cet esprit. Si nous ne prenons pas en compte la question des stocks, nous ne contribuerons pas au désarmement nucléaire et nous n'honorerons donc pas le mandat tel qu'il se présente aujourd'hui.

Telle est la position du Gouvernement brésilien. Monsieur le Président, lorsque vous vous êtes mis en rapport avec moi pour me demander si j'étais disponible pour coordonner le groupe de travail, je vous ai dit oui, je vous ai dit que j'étais prêt, à titre personnel, à assumer cette responsabilité, mais je vous ai également dit que je devais m'enquérir de l'autorisation de mon Gouvernement. Or, lorsque j'ai demandé cette autorisation, j'ai indiqué que je n'accepterais cette responsabilité que dans la mesure où je serais autorisé à être absolument impartial, et cette autorisation m'a été accordée sur cette base.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, et je donne la parole à l'Ambassadeur de la Bulgarie.

M. Piperkov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous remercier sincèrement de l'engagement personnel et du dévouement dont vous faites preuve pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous ne pouvons que nous incliner devant les efforts que vous faites pour tenir des consultations élargies, lesquelles vous ont permis de nous saisir du document CD/1948.

Je crois qu'il est important de faire quelques observations afin d'ajouter ma voix et celle de ma délégation à la voix des délégations qui ont exprimé une attitude positive à l'égard du projet de décision dont vous nous avez saisis dans le but d'adopter un programme de travail pour la session annuelle de 2013 de la Conférence du désarmement.

Nous apprécions les efforts que vous faites pour appliquer le règlement intérieur de cette auguste instance. Comme il est précisé à l'article 28, « la Conférence établit au début de la session annuelle son programme de travail, qui comprend un calendrier de ses activités

pour la session considérée ». Il va sans dire que la Conférence ne pourra pas établir de programme de travail sans examiner un projet de décision relatif à ce programme de travail.

Pour la Bulgarie, le programme de travail adopté en 2009 sous la cote CD/1864 reste la règle d'or. Dans le même temps, nous constatons que la Conférence est incapable d'exercer son mandat. Le temps est peut-être venu, si nous avons véritablement le souci de l'avenir de la Conférence et aussi des générations futures, de faire des concessions, d'aller au-delà de notre héritage doré et de rechercher de nouvelles approches. Dans ce contexte, nous considérons le document CD/1948, qui fusionne la question du désarmement nucléaire et la question des matières fissiles au sein d'un seul et unique groupe de travail, comme une étape courageuse dans la bonne direction.

La Bulgarie a toujours cherché à jouer un rôle constructif à la Conférence du désarmement, et elle a toujours appuyé toutes les initiatives destinées à surmonter l'impasse prolongée qui paralyse cette instance. Certes, il nous est demandé d'aller au-delà de notre règle d'or, mais la Bulgarie est prête à accepter un compromis et à appuyer le projet de décision contenu dans le document CD/1948, qui vise à établir un programme de travail. Certes, nous avons entendu d'autres avis s'exprimer aujourd'hui, mais nous invitons toutes les autres délégations à en faire de même et à agir de façon responsable. Parfois, agir de façon responsable ne signifie pas nécessairement que l'on est d'accord, mais simplement que l'on cherche à éviter les désaccords.

Nous avons écouté tout à l'heure la déclaration faite par l'Irlande au nom de l'Union européenne, et nous y souscrivons sans réserve. Je voudrais simplement m'associer aux délégations qui ont fait part de leur inquiétude à la suite du nouvel essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé en début de journée. Nous exhortons les autorités de la République populaire démocratique de Corée à respecter leurs engagements internationaux et à ne pas s'opposer aux efforts entrepris dans le but d'instaurer une paix et une sécurité durables sur la péninsule coréenne.

Nous ne pouvons que condamner catégoriquement ce nouvel essai nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Mme Saggese (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Cela a été confirmé, la Corée du Nord a procédé à un essai nucléaire aujourd'hui. Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne aujourd'hui.

Je voudrais également appeler votre attention sur la déclaration faite ce matin par M. William Hague, et je la cite en substance :

« La capacité nucléaire et les technologies balistiques dont la Corée du Nord est en train de se doter menacent gravement la sécurité internationale et régionale. Ces provocations répétées ne font qu'exacerber les tensions régionales et fragilisent les perspectives de paix durable sur la péninsule coréenne.

Dans sa résolution 2087, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est engagé à prendre des mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procède à un autre tir ou essai nucléaire. Le Royaume-Uni va engager de toute urgence des consultations avec les autres membres du Conseil de sécurité dans le but d'élaborer une réponse efficace à cet événement. La Corée du Nord se trouve devant un choix : elle peut s'engager dans une coopération constructive avec la communauté internationale, renoncer à développer son programme nucléaire et son programme basé sur le recours à la technologie des missiles balistiques, et retourner à la table des négociations, ou, au contraire, devoir faire face à un isolement renforcé et à de nouvelles mesures du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur du Kazakhstan.

M. Tileuberdi (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation kazakhe accueille avec satisfaction et appuie tous les efforts que vous faites dans le but de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Le projet de décision dont nous sommes actuellement saisis concernant le programme de travail de la session annuelle de 2013 nous paraît très équilibré. Il reflète les intérêts de l'ensemble des États membres, et nous sommes prêts à engager un travail de fond sur la base du document CD/1948.

La délégation kazakhe s'associe aux orateurs précédents pour condamner le nouveau tir de missile à longue portée auquel a procédé la Corée du Nord. Dans ses déclarations, le Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan a vivement regretté que la République populaire démocratique de Corée viole régulièrement les résolutions 1718 de 2006, 1874 de 2009 et 2087 de 2013 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Kazakhstan estime qu'une telle attitude peut avoir des conséquences négatives sur le régime mondial de non-prolifération et qu'elle constitue une menace à la fois régionale et mondiale.

Le Kazakhstan, qui a volontairement renoncé à son arsenal nucléaire, exhorte la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de toute nouvelle expérimentation nucléaire. Il espère que la Corée du Nord reprendra les pourparlers à six concernant le règlement de la question nucléaire et des autres questions de sécurité sur la péninsule coréenne.

Le Kazakhstan demande instamment à la Corée du Nord de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et de renoncer à son programme nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la délégation russe a, à maintes reprises, affirmé son attachement à la Conférence du désarmement, y compris en proposant des solutions pour parvenir à adopter un programme de travail. Nous demeurons convaincus que tous les États ont intérêt à préserver le cadre de la Conférence du désarmement et à l'utiliser. Pour cette raison, nous accueillons avec satisfaction les efforts accomplis par la présidence hongroise, c'est-à-dire par tous vos collaborateurs et par vous-même, Monsieur le Président, pour trouver des solutions innovantes à la question du programme de travail. Je tiens à préciser que nous sommes prêts à appuyer le document dont vous nous avez saisis, c'est-à-dire le document CD/1948, car nous croyons qu'il nous permettra de reprendre un travail de fond, ce que nous attendons tous. Dans le même temps, je tiens à souligner que, de notre point de vue, ce n'est probablement pas en examinant les points de l'ordre du jour hors du cadre de la Conférence du désarmement − que ce soit au sein d'un groupe à composition non limitée créé par l'Assemblée générale ou d'un groupe d'experts gouvernementaux − que nous atteindrons le résultat désiré.

S'agissant du récent essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé, j'appelle votre attention sur un extrait du communiqué du Ministère russe des affaires étrangères, dont je vous donne lecture en substance :

« En procédant à un nouvel essai nucléaire, Pyongyang a une nouvelle fois ignoré le droit international et méprisé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Un tel comportement est incompatible avec les règles généralement admises de la communauté internationale, et à ce titre, il appelle la réprobation unanime de celle-ci (…). Il est particulièrement regrettable que l'État en question figure parmi les États avec lesquels notre pays entretient depuis longtemps d'excellentes relations.

Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre un terme à de tels agissements illicites, de se conformer strictement aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, de renoncer à son programme d'armement nucléaire basé sur le recours à la technologie des missiles balistiques, et de réintégrer le TNP et le régime des garanties généralisées de l'AIEA. Ainsi, et ainsi seulement, la République populaire démocratique de Corée pourra-t-elle sortir de son isolement international actuel, ce qui lui ouvrira la voie à une participation à la coopération internationale dans divers domaines, notamment en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de l'espace. Nous sommes convaincus qu'une telle façon de procéder servira avant toute autre chose les intérêts de la République populaire démocratique de Corée elle-même.

Toutefois, nous espérons que l'initiative de Pyongyang ne sera pas utilisée comme prétexte à une escalade militaire sur la péninsule coréenne. Il convient de répondre à l'attitude consistant à « montrer ses muscles » nucléaires à travers d'autres moyens juridiques internationaux. Il convient d'élaborer un système efficace de maintien de la paix dans la région, fondé sur le principe de sécurité égale pour tous les participants, conformément aux obligations multilatérales souscrites en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La Russie exhorte toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, et elle souhaite, avec tous les protagonistes des pourparlers à six, redoubler d'efforts pour normaliser la situation sur la péninsule par des moyens politiques et diplomatiques. ».

Je voudrais également vous informer que les représentants de la Fédération de Russie qui ont participé aux pourparlers à six se sont déjà mis en rapport avec leurs homologues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Chine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise apprécie et appuie les efforts déployés par la présidence pour promouvoir l'adoption d'un programme de travail. Nous espérons que le Président pourra, avec l'ensemble des États membres, engager un vaste processus consultatif, travailler pour rapprocher les positions et promouvoir l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet par la Conférence du désarmement.

S'agissant de l'essai nucléaire auquel la Corée du Nord a procédé, le Ministère chinois des affaires étrangères a publié aujourd'hui un communiqué dans lequel il a exprimé son opposition à cette initiative et exhorté la Corée du Nord a honoré son engagement en faveur de la dénucléarisation. Il a par ailleurs souligné que la préservation de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne et en Asie du nord-est allaient dans le sens des intérêts de l'ensemble des parties. Le Gouvernement chinois exhorte toutes les parties à réagir avec calme et à continuer à travailler à la dénucléarisation de la péninsule coréenne par la négociation et le dialogue, dans le cadre des pourparlers à six.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de la France.

M. Simon-Michel (France) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour vos efforts intenses et inlassables et pour la disponibilité avec laquelle vous avez conduit vos consultations en vue de parvenir à ce projet de programme de travail.

Mon pays a lui aussi des difficultés avec le document CD/1948. Ce document s'inspire de la rédaction d'une résolution non consensuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution 67/56, contre laquelle mon pays a voté. De notre point de vue, cette proposition marque une régression par rapport au document CD/1864, qui constitue le dernier programme de travail adopté par consensus en 2009 par la Conférence du désarmement. Nous pensons également que cette proposition marque une régression par rapport au Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et à l'action 15

de son plan d'action, plan d'action qui nous lie tous et qui constitue notre feuille de route commune. Nous avons le sentiment, dans ce document, de perdre un groupe de travail spécifique sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles, qui était doté dans les précédents programmes de travail, et notamment dans le document CD/1864, d'un mandat de négociation clair.

Le traité d'interdiction de la production de matières fissiles constitue une priorité partagée affirmée clairement par le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 : c'est la prochaine étape logique du désarmement nucléaire. C'est bien un élément essentiel qui est au cœur du désarmement nucléaire et le premier pas dans le sens du désarmement nucléaire.

Nous avons donc le sentiment que ce document traduit des concessions dans un sens qui nous paraît regrettable. Dans le même temps, la France soutient la Conférence du désarmement comme seule instance multilatérale de négociation et souhaite mettre fin à un trop long blocage. C'est la raison pour laquelle, bien qu'ayant le sentiment que nous nous écartons trop largement de la décision CD/1864, mon pays fera preuve de flexibilité et ne s'opposera pas au consensus sur ce programme de travail CD/1948.

Comme la plupart des délégations, je souhaiterais maintenant dire un mot sur l'essai nucléaire auquel la Corée du Nord vient de procéder, en violation flagrante des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013) du Conseil de sécurité. Je m'associe naturellement à la déclaration qui a été prononcée par l'Union européenne et je voudrais attirer votre attention sur le communiqué que le Président de la République française, M. François Hollande, vient de publier ce matin. Je cite :

« Je condamne avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire auquel vient de procéder la Corée du Nord. La France exhorte de nouveau la Corée du Nord à se conformer sans délai à ses obligations internationales et à procéder à un démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaire et balistique. Dans l'immédiat, la Corée du Nord doit s'abstenir, sans conditions, de tout geste risquant d'accroître davantage la tension dans la péninsule coréenne et de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. La France appuiera une action ferme au Conseil de sécurité des Nations Unies et travaille en ce sens avec ses partenaires. ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Payne (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Australie tient à vous remercier des efforts énergiques que vous avez déployés pour élaborer le projet de programme de travail dont nous sommes saisis et sur lequel nous allons devoir nous prononcer aujourd'hui. L'Australie appuie le projet de programme de travail dans sa version actuelle, car elle y voit une réelle tentative de remettre la Conférence du désarmement au travail. Il semble qu'il ne soit pas possible de parvenir à un résultat mutuellement acceptable, ce qui serait pour nous une déception. Cela étant, l'Australie demeure profondément attachée à la Conférence du désarmement, et elle continuera d'agir dans l'espoir que cette instance sera prochainement en mesure de choisir correctement entre utilité et inutilité.

L'Australie tient également à s'associer aux délégations qui ont condamné l'essai nucléaire auquel la Corée du Nord a procédé en début de journée. Je voudrais citer, en substance, le communiqué publié aujourd'hui par le Premier Ministre australien. Monsieur Gillard a déclaré :

« Cet essai nucléaire constitue une violation flagrante d'un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, car il menace la paix et la sécurité internationales et remet en cause le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. ».

En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Australie s'attachera à promouvoir la réaction la plus ferme possible face à la défiance que la Corée du Nord continue de manifester vis-à-vis de la volonté de toute la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Indonésie.

M. Wibowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole non pour commenter le projet de programme de travail contenu dans le document CD/1948, ce que je ferai plus tard, mais pour réagir à l'essai nucléaire auquel vient de procéder la République populaire démocratique de Corée.

Mon pays ne peut accepter qu'un pays quel qu'il soit et dans quelque région qu'il se trouve agisse au mépris le plus complet du droit international, de ses obligations et de la préoccupation de la communauté internationale. Ma délégation regrette très vivement l'essai nucléaire auquel vient de procéder la République populaire démocratique de Corée et le juge inacceptable, car il ne fait qu'exacerber les tensions sur la péninsule et menace la paix, la sécurité et la stabilité de toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Elatawy (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier très sincèrement des efforts que vous avez faits au cours de votre présidence et de vous dire que nous reconnaissons les difficultés inhérentes à la première des tâches qui vous incombent en tant que Président de la Conférence du désarmement, c'est-à-dire trouver un consensus sur un programme de travail équilibré et complet.

Lors de la première séance de notre session annuelle, l'Égypte a exposé sa position concernant le projet de programme de travail de la session, en insistant plus particulièrement sur le caractère prioritaire du désarmement nucléaire, qu'il soit réalisé à travers un traité global ou par une succession de mesures complémentaires. En outre, l'Égypte a souligné qu'il était nécessaire de faire en sorte que le traité sur les matières fissiles soit élaboré dans le contexte du désarmement nucléaire et, en conséquence, de faire en sorte également que le mandat portant sur l'examen d'un tel traité fasse référence aux stocks existants de matières fissiles, un élément qui n'entre pas dans le cadre du projet de programme de travail en discussion aujourd'hui.

Le projet de programme de travail dont nous sommes saisis comporte plusieurs éléments contestables. Par exemple, le langage employé laisse entendre que la seule façon de parvenir à un désarmement nucléaire se trouve dans l'adoption d'une série d'instruments complémentaires. Le texte ne fait donc aucun cas de la proposition visant à négocier un programme échelonné devant conduire à l'élimination définitive des armes nucléaires selon un calendrier spécifique, y compris une convention relative aux armes nucléaires, proposition pourtant déjà formulée par le Mouvement des pays non alignés dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, le projet de programme de travail présente le traité sur les matières fissiles comme une première étape vers un désarmement nucléaire, une situation qui empêcherait la tenue immédiate de négociations sur ce dernier point et qui, de ce fait, ouvre d'emblée une controverse.

Il est important d'aborder la question des matières fissiles dans le contexte du désarmement nucléaire, mais cela pourrait être fait, par exemple, à travers une convention relative aux armes nucléaires qui comporterait une section spécifiquement consacrée aux matières fissiles. Le processus échelonné pourrait également comprendre d'autres étapes spécifiques sur la voie d'un traité sur les matières fissiles.

Au vu de ce qui précède, l'Égypte considère qu'il est nécessaire de poursuivre les consultations, d'apporter des éclaircissements et de consulter les capitales en préalable à l'adoption du projet de programme de travail, de sorte que ce dernier puisse être équilibré et

complet et être adopté par consensus. À l'heure actuelle, il est clair qu'il n'y a pas de consensus sur le programme de travail dont nous sommes saisis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation algérienne tient d'emblée à vous réitérer ses remerciements sincères pour les efforts considérables que vous avez déployés depuis le début de la session, et même avant le début de la session, pour permettre à la Conférence de parvenir à une solution globale susceptible de lui permettre d'engager un travail de fond. Dans ce contexte, la délégation algérienne vous remercie du projet de programme de travail contenu dans le document CD/1948. Comme vous le savez, Monsieur le Président, la délégation algérienne a, d'emblée, dans le cadre des consultations transparentes que vous avez menées avec le Groupe des 21 et aussi des consultations bilatérales, fait état d'un certain nombre de réserves, de propositions et d'observations au sujet de l'approche que vous nous avez proposée s'agissant du programme de travail. Nous souhaitions que la question du désarmement nucléaire et celle de l'interdiction de la production de matières fissiles soient traitées par deux groupes de travail distincts, afin d'éviter la confusion au paragraphe 1 du projet de décision CD/1948. Toutefois, dans l'esprit de responsabilité qui nous a réunis ici, et conformément à notre souhait de conserver la Conférence, nous avons accueilli d'une façon relativement positive votre idée de fusionner les deux groupes. Dans le même temps, face à l'ambiguïté du mandat et à la suite des nombreuses préoccupations qui ont été soulevées par beaucoup de nos collègues du Groupe des 21 aujourd'hui, nous vous avons exprimé nos préoccupations et soumis certaines propositions concernant les attitudes possibles. Nous vous remercions d'avoir pris en compte certaines d'entre elles dans votre proposition. Pourtant, notre débat d'aujourd'hui semble indiquer que les choses n'ont pas encore atteint le degré de maturité suffisant qui aurait pu leur permettre de prendre une décision sur ce texte. La délégation algérienne considère que le projet de décision contenu dans le document CD/1948 comporte de nombreux points positifs et constitue une base acceptable. Nous vous invitons, Monsieur le Président, à poursuivre vos consultations, et nous invitons également les présidents qui vous succéderont à poursuivre cet effort, de sorte que nous puissions rapprocher les points de vue s'agissant de ce projet de programme de travail et parvenir à une solution acceptable par chacun, sur la base du document CD/1948. Dans ce contexte, j'appelle votre attention sur quelques-uns des points soulevés per certaines délégations qui, dans leurs déclarations, ont insisté sur la nécessité pour toutes les parties de faire preuve de souplesse et de faire des concessions pour parvenir à une décision sur un programme de travail acceptable par tous. Dans ce contexte, nous soulignons que les États non dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui font partie du Groupe des 21, ont déjà fait de nombreuses concessions. Ces concessions figurent déjà dans le projet de décision ; par exemple, du point de vue de la délégation algérienne et de l'Algérie, État qui ne possède pas d'armes nucléaires, la question fondamentale et la première des priorités de la Conférence du désarmement est celle des garanties de sécurité négatives. Cependant, par souci de flexibilité, nous avons accepté un mandat qui se limite à un examen de cette question. Nous espérons que les autres délégations en tiendront compte et feront preuve de la même souplesse pour parvenir à une solution acceptable par tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Iran.

M. Sajjadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours de la présente séance, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Figurant au nombre des six présidents de notre session annuelle, nous sommes conscients et satisfaits des efforts diligents que vous déployez pour tenir des consultations destinées à susciter un consensus sur la question d'un programme de travail.

Nous attachons une grande importance à la Conférence du désarmement, et c'est pourquoi nous appuyons tous les efforts visant à engager un travail de fond au sein de cette auguste instance. Aux termes du règlement intérieur, l'adoption du programme de travail représente la principale des tâches que la Conférence du désarmement doit accomplir avant d'ouvrir des négociations officielles.

Ma délégation a toujours insisté sur l'équilibre entre les principales questions dont nous sommes saisis, car elle y voit le principal critère requis pour adopter le programme de travail. De notre point de vue, un programme de travail complet et équilibré permettant à la Conférence du désarmement d'ouvrir des négociations sur les quatre questions centrales représente le meilleur moyen de contribuer aux objectifs de la Conférence et de renforcer la sécurité et la sûreté de toute la communauté internationale.

En tant que membres du Groupe des 21 et du Mouvement des pays non-alignés, nous avons pour première priorité à la Conférence du désarmement le désarmement nucléaire. L'ordre du jour de la Conférence du désarmement est conçu de façon à faciliter l'ouverture de négociations d'instruments concertés et complémentaires de désarmement nucléaire. À l'image de la majorité des États membres de la Conférence du désarmement, nous croyons que l'ouverture rapide, à la Conférence, de négociations sur un programme échelonné devant conduire à l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier spécifique, y compris une convention relative aux armes nucléaires, représente pour la Conférence l'urgence d'aujourd'hui.

La question du désarmement nucléaire, qui est par nature très générale, ne doit pas être réduite à une seule question, et encore moins à une situation qui serait dépendante d'une autre.

Il convient de noter que, dans le plan d'action pour la non-prolifération des armes nucléaires, 22 mesures portent sur le désarmement nucléaire. La mesure 6 porte spécifiquement sur la création, à la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement nucléaire. Il serait très difficile de nous convaincre que ces 22 actions relatives au désarmement sont reléguées ou limitées à la seule action 15 tout en demeurant cohérent avec le plan d'action et avec le principe d'équilibre.

S'agissant du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous avons dit à maintes reprises et sans aucune ambiguïté que c'était ce traité qui devait contribuer à la cause du désarmement et non l'inverse. Le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles contribuera au désarmement lorsque l'éventuel traité couvrira les stocks existants.

En conclusion, vous le savez, nous avons participé dans un esprit positif aux consultations consacrées au programme de travail, et nous vous avons appuyé dans les efforts que vous avez faits dans le but de susciter un consensus en la matière. Nous étions déterminés à vous aider à trouver un consensus sur le texte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Le représentant de l'Iran était le dernier orateur inscrit sur la liste, et je vous demande maintenant si une autre délégation souhaite prendre la parole. Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La dénucléarisation de la péninsule coréenne ne sera pas possible tant que le monde lui-même n'aura pas été dénucléarisé, car il est devenu évident, aujourd'hui, que la politique hostile menée par les États-Unis d'Amérique vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée n'a guère évolué.

À la Conférence du désarmement, certaines délégations ont bien évoqué une résolution des différends sur la péninsule coréenne dans le cadre des pourparlers à six.

Comme nous l'avons déjà fait savoir, la déclaration conjointe du 19 septembre adoptée dans le cadre des pourparlers à six est tout à fait claire. Chacun sait que le principe de respect de la souveraineté et de l'égalité est devenu lettre morte et que les perspectives de dénucléarisation de la péninsule coréenne se sont assombries en raison de la politique de plus en plus ouvertement hostile menée par les États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée.

Il peut y avoir des pourparlers, des pourparlers pour instaurer la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et dans la région, mais rien sur la dénucléarisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. Je crois que ce débat nous a montré une nouvelle fois qu'après des mois de consultations, la situation qui se fait jour s'agissant du document CD/1948 est très représentative du terrain d'entente qui existe entre les différentes positions nationales qui se sont exprimées ici. C'est pourquoi j'en viens à présent au document CD/1948, qui renferme le projet de décision sur un programme de travail pour la session annuelle de 2013 dont le Président a saisi la Conférence. Comme vous le savez, depuis plusieurs semaines, j'ai mené d'intenses consultations dans le but de trouver un consensus sur un programme de travail pour 2013. J'ai agi conformément à mon mandat − je dirais même à mon obligation − et en conformité avec le règlement intérieur de la Conférence.

Lors de ces consultations, j'ai reçu des contributions de plusieurs délégations, que je me suis efforcé de refléter au mieux de mes possibilités dans le document dont vous êtes saisis. Lors des consultations bilatérales qui se sont déroulées hier après-midi, une délégation m'a soumis une proposition d'amendement. De mon point de vue, cet amendement ne satisfera pas aux critères de l'immense majorité des États membres de la Conférence. Pour cette raison, je crois que je ne suis pas en mesure de modifier le texte du document CD/1948.

J'invite à présent la Conférence du désarmement a adopté le projet de décision CD/1948. Y a-t-il une objection ?

Je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Malheureusement, comme je l'ai souligné dans ma déclaration tout à l'heure, mon pays n'est pas en mesure d'accepter votre projet de programme de travail, pour les raisons que j'ai évoquées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Elatawy (Égypte) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous constatons qu'il n'y a pas de consensus aujourd'hui sur ce document, et nous vous demandons, de même qu'aux prochains présidents, de poursuivre vos consultations. Il nous faut préciser certains des points et des termes employés dans le projet de programme de travail. Il doit absolument être affiné, et nous vous demandons de poursuivre les consultations.

Le Président (*parle en anglais*) : Puisqu'il n'y a pas consensus, le projet de programme de travail contenu dans le document CD/1948 n'est pas adopté. Dans ma déclaration liminaire, j'ai évoqué le conte de la Belle au Bois Dormant pour illustrer la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Il semble aujourd'hui que la Belle reste endormie. À mon grand regret, nous avons ajouté CD/1948 à la longue liste des programmes de travail non adoptés. La Conférence n'est une fois de plus pas parvenue au consensus sur la proposition présidentielle, ce qui est le cas depuis plus de dix ans, à l'exception de 2009. La responsabilité qui nous incombe de promouvoir le désarmement, nucléaire en particulier, a malheureusement une nouvelle fois été mise en évidence par l'explosion nucléaire qui vient d'être rapportée en République populaire démocratique de Corée. J'espère que mes successeurs ne renonceront pas aux efforts entrepris visant à soumettre un projet de programme de travail susceptible de nous permettre enfin de

recueillir l'approbation de tous les États membres de la Conférence du désarmement. Je leur souhaite bonne chance dans cette tâche.

Avant de conclure nos travaux, et puisque cette séance plénière est la dernière sous présidence hongroise, permettez-moi de remercier très sincèrement toutes les délégations et les coordonnateurs des groupes régionaux de leur esprit de coopération et de leur bonne volonté à mon égard. J'ai découvert avec plaisir que même s'il arrive que les points de vue divergent, le ton amical et la franchise de nos consultations n'ont pas varié.

Je remercie également le Secrétaire général de la Conférence, Kassym-Jomart Tokayev, le Secrétaire général adjoint, Jarmo Sareva, et l'ensemble du personnel du Département des affaires de désarmement de l'ONU de leurs compétences et de leur contribution très professionnelle aux travaux de la présidence. Je remercie également les huissiers et les interprètes de leur travail précieux et de grande qualité. Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, je tiens à remercier mes collaborateurs, qui ont travaillé avec acharnement et diligence pendant ces semaines et ces mois.

Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud.

M. Minty (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous dire la satisfaction de ma délégation devant tous les efforts que vous avez faits. Nous tenons en particulier à vous remercier du dévouement dont vous avez fait preuve pour trouver une formule de programme de travail susceptible de permettre à la Conférence du désarmement de sortir de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve et de reprendre le travail de fond pour lequel elle a été créée, à savoir la négociation d'instruments internationaux de désarmement. Monsieur le Président, il est regrettable, au vu de ces efforts considérables et de la créativité dont vous avez fait preuve, qu'aucune formule consensus n'ait encore pu être trouvée.

Une telle formule doit néanmoins demeurer notre principal objectif pendant toute notre session annuelle.

Depuis qu'elle est membre de la Conférence du désarmement, ma délégation s'est toujours efforcée de faire preuve de la plus grande souplesse possible dans sa façon d'appréhender le programme de travail de la Conférence. En dépit des graves sujets de préoccupation qu'elle a soulevés lors des consultations consacrées au projet de décision CD/1948, ma délégation était, une nouvelle fois, prête à se joindre à un possible consensus sur l'adoption de ce projet de décision. Il est profondément regrettable que l'esprit de souplesse manifesté par la majorité des membres de la Conférence ne l'ait pas été par tous.

Alors que nous ne sommes toujours pas parvenus à un consensus sur l'adoption du programme de travail, permettez-moi, pour mémoire, d'exposer brièvement le principal sujet de préoccupation de mon Gouvernement s'agissant du projet de décision CD/1948.

L'Afrique du Sud appuie depuis longtemps l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles répondant à la fois aux objectifs de désarmement et aux objectifs de non-prolifération. Cependant, nous ne pensons pas qu'un tel traité doive être l'objet exclusif de notre attention sur la voie d'un monde sans armes nucléaires ; nous ne croyons pas non plus qu'un traité qui exclurait les stocks existants de matières fissiles contribuerait de façon significative à l'objectif du désarmement nucléaire.

La référence au document CD/1299 et au mandat contenu dans ce document eu égard au premier groupe de travail ne garantit pas que les stocks seront pris en compte dans un futur traité sur les matières fissiles, mais nous demeurons disposés à participer sans

conditions à des négociations sur un tel traité. L'idée de réunir le désarmement nucléaire et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sous l'égide d'un organe subsidiaire unique représentait une idée novatrice que nous étions prêts à accepter. Cependant, le couplage établi entre les deux questions au niveau du mandat de l'organe subsidiaire introduit malheureusement, et probablement de façon fortuite, une notion que l'Afrique du Sud ne peut accepter, notamment du fait de son histoire. Certes, nous sommes prêts à ouvrir des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles, car un tel traité marquerait incontestablement une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire, mais les progrès en ce domaine ne doivent en aucun cas devenir une condition préalable à la négociation d'autres mesures de désarmement nucléaire.

Lors des consultations bilatérales et des consultations de groupe, l'Afrique du Sud et un certain nombre d'autres délégations du Groupe des 21 ont proposé des formules de compromis destinées à répondre à cette préoccupation. Cependant, il semblait y avoir un manque de flexibilité sur l'idée de substituer une des nombreuses solutions proposées à l'idée de première mesure.

L'Afrique du Sud est fermement attachée au désarmement nucléaire et à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. S'il y a longtemps que la menace que les armes chimiques et biologiques faisaient peser sur l'humanité a été reconnue et codifiée dans l'interdiction de ces armes à l'issue de négociations conduites par cette instance, la menace des armes nucléaires, elle, demeure.

Le fait que ces armes frappent sans discrimination et leurs effets catastrophiques sur le plan humanitaire nous imposent de poursuivre notre effort en vue de leur élimination totale. Nous sommes convaincus que ni la quête ni la possession d'armes nucléaires ne sont propres à consolider la paix et la sécurité internationales. La responsabilité d'éliminer les armes nucléaires incombe avant tout aux États qui s'appuient sur ces armes pour assurer leur sécurité. Il leur appartient par conséquent d'engager sans plus tarder un processus accéléré de négociation devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

L'édification d'un cadre global d'instruments complémentaires en vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires est une priorité urgente dont la réalisation ne peut plus être différée.

Nous croyons que des menaces communes ne peuvent être traitées efficacement qu'à travers une coopération internationale renforcée et dans le cadre d'institutions multilatérales fortes et crédibles capables de répondre à nos préoccupations collectives en matière de sécurité. En conséquence, l'approche principale de la Conférence du désarmement doit consister à traiter les préoccupations communes en matière de sécurité, et non pas les intérêts sélectifs de certains pays, de certaines régions ou de certaines alliances. Nous gardons l'espoir que malgré une paralysie qui dure maintenant depuis des années, la Conférence du désarmement pourra regagner son statut d'instance multilatérale efficace. La poursuite de l'inertie n'est pas viable, et elle nuira de plus en plus à la crédibilité et à la position de la Conférence du désarmement comme unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

En ce qui concerne les informations de cette nuit, c'est avec un profond regret et une vive inquiétude que l'Afrique du Sud a appris que la République populaire démocratique de Corée avait procédé hier à un essai nucléaire. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à renoncer à tout acte susceptible d'exacerber les tensions dans la région en violation de son engagement déclaré à éliminer totalement les armes nucléaires.

En conclusion, Monsieur le Président, je souhaite vous remercier de vos efforts et vous assurer, vous et les cinq autres présidents de notre session annuelle, de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation algérienne vous prie de l'excuser de demander à nouveau la parole, mais après le résumé que vous venez de présenter, nous tenons à dire très brièvement que, malheureusement, un baiser ne suffit pas à réveiller la princesse. Il en faut peut-être davantage. Le document CD/1948 nous apparaît comme une pierre de plus apportée à l'édifice des efforts déployés année après année par la Conférence pour élaborer un programme de travail acceptable par tous. Nous estimons que ce projet de décision n'est pas mort, mais qu'il n'est qu'une étape. Nous invitons donc les présidents qui vous succéderont à poursuivre les consultations sur cette décision, car elle comporte de nombreux aspects positifs ; avec un effort supplémentaire, nous pouvons trouver un compromis répondant aux préoccupations exprimées par certaines délégations et une formule acceptable par tous. En conséquence, nous appelons une nouvelle fois les présidents qui vous succéderont à poursuivre les consultations et les efforts sur ce précieux document, qui comporte de nombreux aspects positifs, dans l'espoir que nous parviendrons à une solution acceptable par tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière aura lieu le 19 février 2013. Avant de lever la séance, je voudrais souhaiter bonne chance à l'Ambassadrice Sujata Mehta à l'occasion de la présidence indienne de la Conférence du désarmement.

La séance est levée à 12 h 35.